

Aide à l'achat de véhicule propre dans le cadre du plan automobile (bonus, PAC, recharges)

Le verdissement des mobilités passe aussi par la transformation de la filière automobile, le recours au véhicule individuel restant nécessaire à de nombreux Français. Dans la continuité des annonces déjà réalisées par le Président de la République, il est proposé d'agir à la fois sur la demande (bonus et prime à la conversion) et sur le soutien à l'innovation.

Problématique

La crise du coronavirus a eu un impact important sur la filière automobile. En réaction à cette crise, et dans la continuité du plan de soutien à l'automobile présenté en mai 2020, le Gouvernement axe le soutien public vers le renouvellement du parc français en faveur des véhicules propres.

En effet, le secteur des transports représente 30 % des émissions de gaz à effet de serre et 38 % des émissions de CO₂ (chiffres 2017), soit le secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre en France. Les transports routiers sont responsables de 96% de ces émissions, dont plus de la moitié provient des véhicules particuliers. Les transports routiers ont également émis 17 % des émissions de particules fines (PM 2,5) et 57 % des émissions d'oxydes d'azote (NOx).

Description technique de la mesure

La mesure s'articule autour de quatre axes :

- Bonus : les évolutions des barèmes seront étudiés, en lien avec les propositions formulées par la Convention citoyenne pour le climat, afin d'accompagner le développement des véhicules les moins émetteurs.
- Prime à la conversion des véhicules légers : la prime exceptionnelle mise en place dans le cadre du plan de soutien à la filière automobile, qui s'inscrit dans l'objectif d'un million de primes sur le quinquennat, a connu un grand succès et le plafond des 200 000 primes a été atteint fin juillet. Depuis le 3 août 2020, le barème de prime à la conversion qui prévalait avant la prime exceptionnelle a été restauré, tout en maintenant le critère d'éligibilité pour la mise au rebut du véhicule qui avait été fixé dans le plan de relance : sont éligibles les véhicules classés Crit'Air 3 ou plus anciens. Le verdissement de la prime à la conversion pourrait être poursuivi afin de continuer à encourager l'achat des véhicules les plus propres.
- Prime à la conversion et à l'acquisition des véhicules lourds : une prime à la conversion et une prime à l'acquisition pourraient être mises en place pour l'achat d'un véhicule électrique ou hydrogène, avec mise au rebut d'un vieux véhicule polluant dans le cas de la prime à la conversion.
- Le plan de relance automobile prévoit d'accélérer le déploiement des bornes de recharge, avec l'objectif de porter le nombre de points de recharge de véhicules électriques ouverts au public à 100 000 dès la fin de l'année 2021 : un financement ou cofinancement est proposé pour soutenir le développement de hub de recharge ultra-rapide dans les territoires, sur les grands axes nationaux et dans les bâtiments publics. Un programme de soutien est également proposé pour soutenir la production en France des bornes de recharge électriques.

Impacts

La mesure vise d'une part à soutenir la filière automobile dans le contexte de crise sanitaire, et d'autre part à favoriser la transition du secteur vers des véhicules propres.

Indicateurs

- Nombre de primes à la conversion délivrées
- Nombre de véhicules faiblement émetteurs immatriculés
- Nombre de points de recharge de véhicules électriques ouverts au public
- Territoires bénéficiant de la mesure

La mesure a vocation à s'appliquer sur l'ensemble du territoire, y compris en Outre-mer, et à bénéficier aux Français et aux entreprises afin de faciliter leur transition vers des véhicules peu polluants.

Coût et financement de cette mesure

Cette mesure représente **1,9 Md€** entre 2020 et 2022 en plus des budgets prévus, pour financer :

- les évolutions du dispositif de bonus automobile (électrique, hybride rechargeable) ;
- les évolutions du dispositif de la prime à la conversion (véhicules légers, et poids lourds électriques ou à hydrogène) ;
- et le déploiement des bornes de recharge pour les véhicules électriques.

Calendrier de mise en œuvre

Les modalités de la prime à la conversion et du bonus dans le cadre du plan de relance automobile sont entrées en vigueur en juin. Les nouvelles modalités de la prime à la conversion suite à l'épuisement des 200 000 primes à la conversion exceptionnelles sont entrées en vigueur en août.